



Organisation des formations théoriques et pratiques

Le parcours de formation des élèves

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Concernant le parcours théorique

Apprentissage du Code de la route au bureau

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Horaires de code :

Mardi : 18h45

Mercredi : 18h45

Les séances d'entraînement au Code de la route se déroulent avec la présence d'une enseignante de la conduite et de la sécurité routière.

Entraînement au Code de la route via l'application ENPC.

A la fin de chaque séance, l'enseignante reçoit les résultats de chaque participant, ce qui permet de suivre les évolutions des élèves.

Apprentissage du Code de la route en ligne

De plus, l'auto-école propose à ses élèves l'apprentissage du Code en ligne grâce à l'application Prépacode qui propose :

- 4350 questions inédites conformes à la nouvelle ETG et différentes des tests en auto-école.
- Des séries d'entraînement constituées en fonction des progrès et des difficultés de l'élève.

Auto-école Saint-Germain
60 bis rue Kléber
59420 MOUVAUX
Tel : 06 08 26 08 75
email: autoecolestgermain@orange.fr

Agrément préfecture: E0405916160
Siret : 415 079 524 000 13

- Des séries thématiques de 10 questions en nombre illimité.
- 30 examens blancs en tirage aléatoire à partir de questions qui n'auront jamais été vues par l'élève.
- Une approche pédagogique, centrée sur les difficultés et les progrès des élèves :
- Un parcours qui s'adapte en fonction des acquisitions de l'élève.
- Des réponses simplifiées et formulées via des repères visuels.
- Un tableau de bord moderne pour voir ses progrès d'un simple coup d'oeil ou décider en autonomie de retravailler un thème en particulier.

L'auto-école propose également à ses élèves l'apprentissage du Code de la route via Code Rousseau.

Concernant la prévention routière pour l'apprentissage de la conduite des deux-roues, le livret « Moto-tricycle 125cm3, formation 7 heures » est distribué aux élèves.

A la fin de sa formation, une attestation (carte) est délivrée à l'élève par l'auto-école.

Concernant le parcours pratique

Concernant les leçons pratiques, les 4 grandes compétences enseignées lors de la formation pratique sont :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- la nuit (si le cas se présente)

Un planning de cours pratiques est préparé pour chaque élève, en lien avec les disponibilités de l'élève et de l'école de conduite.

A la fin de chaque séance de votre formation pratique, votre enseignant vous accompagnera dans votre suivi pédagogique (via votre livret d'apprentissage numérique ENPC) afin de suivre l'évolution de vos compétences.

Il vous proposera également des évaluations formatives afin de déterminer vos compétences acquises et les compétences à acquérir.

Dès que votre moniteur vous jugera en capacité de passer l'épreuve du permis de conduire, il procédera à votre inscription pour vous présenter pour le passage de l'épreuve.

Le jour de l'épreuve pratique, l'école de conduite assure l'accompagnement de l'élève sur le centre de l'examen.

Les frais d'accompagnement facturés à ce titre par l'école de conduite à l'élève correspondent à une heure de conduite, conformément aux dispositions de l'article R. 213-3-3 du Code de la route.

L'élève sera présenté à l'épreuve pratique par l'école de conduite, suivant les dates arrêtées et communiquées par l'autorité administrative via « Rendez-vous permis ».

De l'écoute pédagogique vous sera également proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.